



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 mai 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, peut se présenter au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 mai 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière